

Séance du lundi 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le lundi treize avril à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Désignation des représentants du conseil municipal au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme

Date de la convocation : mardi 07 avril 2026

Secrétaire de séance : Monsieur David YTIER

PRESENTS :

M. ISNARD

M. YTIER, Mme BONFILLON, M. ROUX, Mme BAGNIS, M. ZINSSNER, Mme COSSON-DANSET, Mme SOURD, M. BELIERES, Mme GUILLORET, M. ORSAL, Mme SAHRANAVARD

M. CUNIN, M. SALVI, Mme MALLART, Mme LOUBARÈCHE-GINEYT, M. CARUSO, M. BOUCHER, M. BONIJOL, M. URVOY, Mme THIERRY, M. SOLER, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme CORVELLEC, Mme GELY, Mme BOUSQUET-FABRE, Mme BECHLIAN-MARCHAL, Mme PROUST-IMBERT, M. HAMOU, M. BAGOT, Mme GOMEZ-NAL, Mme LE MOULT, Mme RAZEYRE, M. VACCAREZZA, Mme SHAHUM, M. CHINI, Mme BRUN LE MARCHAND

POUVOIRS :

M. MOFREDJ (donne pouvoir à M. CUNIN), M. ALVISI (donne pouvoir à M. ROUX), M. MOUGAMMADOU (donne pouvoir à Mme BAGNIS)

EXCUSES :

FV/LP

5.3

Service des Assemblées

Désignation des représentants du conseil municipal au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant la composition du comité de direction de l'office municipal de tourisme de Salon-de-Provence à 13 titulaires et 13 suppléants.

Considérant qu'en application de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante doit désigner ses membres au sein des organismes extérieurs ;

Considérant que le comité de direction de l'office municipal de tourisme est composé de 13 titulaires et 13 suppléants, dont 8 représentants du conseil municipal et 8 suppléants, ainsi que 5 représentants et 5 suppléants des organisations professionnelles expressément sélectionnées ;

Considérant que le Conseil Municipal est invité à désigner ses 8 représentants titulaires et ses 8 représentants suppléants au sein dudit comité de direction ;

Considérant que conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette désignation a lieu par vote à scrutin secret, sauf décision unanime du conseil municipal de ne pas recourir à ce mode de scrutin.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

DÉSIGNE les membres titulaires représentant le conseil municipal au sein du comité de direction de l'office municipal de tourisme de Salon-de-Provence :

- 1 Monsieur Nicolas ISNARD
- 2 Monsieur Patrick ALVISI
- 3 Madame Julie BOUSQUET-FABRE
- 4 Monsieur Michel ROUX
- 5 Madame Marylène BONFILLON
- 6 Madame Emmanuelle COSSON-DANCET
- 7 Madame Emilie PROUST-IMBERT
- 8 Monsieur Cédric VACAREZZA

DÉSIGNE les membres suppléants représentant le conseil municipal au sein du comité de direction de l'office municipal de tourisme de Salon-de-Provence :

- 1 Monsieur David YTIER
- 2 Monsieur Fabrice ZINSSNER
- 3 Madame Margaux RAZEYRE
- 4 Monsieur Patrick URVOY
- 5 Madame Alexandra GOMEZ-NAL
- 6 Monsieur Pascal BOUCHER
- 7 Madame Katryn MOUGAMMADOU
- 8 Madame Sandrine SHAHUM

– SE PRONONCE COMME SUIT :

UNANIMITE

POUR : 43

ABSTENTION : 00

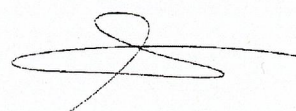
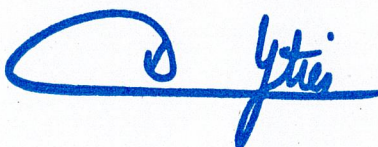
CONTRE : 00

NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme

**Le secrétaire de séance,
Monsieur David YTIER**

**Nicolas ISNARD
Maire de Salon-de-Provence
Vice-Président du Conseil Régional
Président de la Métropole
Aix-Marseille-Provence**



Signé numériquement
À : SALON DE PROVENCE
(13300), FR
Le : 16/04/2026 09:13:28
SALON DE PROVENCE (VILLE)
Maire
Nicolas ISNARD